

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 29 (1957)

Heft: 9

Artikel: L'association genevoise de Coin de terre a vingt-cinq ans

Autor: Milhan, Ch.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-124655>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'Association genevoise du Coin de terre a vingt-cinq ans

Vingt-cinq ans

Qu'est-elle devenue cette Association genevoise du Coin de terre qui organisait, en 1933, son premier groupement, celui du Bouchet? Vous le saurez en lisant les pages qui suivent. Vous y trouverez en détail ce qui a été réalisé, ses dix groupements, tous plus beaux les uns que les autres, avec ou sans jardins ouvriers. On vous dira également comment le but défini à l'article 5 de ses statuts a été atteint.

Précisons que les problèmes qui ont motivé la création du Coin de terre sont de plus en plus à l'ordre du jour. Ils préoccupent tous ceux qui s'intéressent aux questions sociales et plus particulièrement à celles du logement des personnes à revenus modestes.

La stabilisation effective des jardins ouvriers ne peut être réalisée que si l'on acquiert le terrain et si l'on y inscrit une servitude de destination. Chaque année, des groupements doivent être supprimés ou transférés à grands frais sur de nouveaux emplacements. Le jardinier amateur n'accepte pas volontiers d'abandonner le lopin de terre qu'il a cultivé pendant plusieurs années. Il sait tout le travail que cela représente pour améliorer la terre, soigner ses plantations, et lutter sans cesse contre les intempéries. Il aime son jardin non seulement pour les joies qu'il procure, mais surtout pour toute la peine qu'il occasionne. On comprend mieux dès lors son opposition à changer de parcelle et à tout recommencer. C'est plus une question de sentiment que d'argent. La décision prise dernièrement par le Groupe des jardins de Villars en est le plus bel exemple. Nous devons donc poursuivre la création de nouveaux jardins familiaux.

Ceux qui ont pu acheter leur parcelle et devenir ainsi membres propriétaires ont eu le grand privilège d'y voir bâtir leur maison familiale et de pouvoir élever leurs enfants au grand air; même si l'apprentissage de propriétaire leur a apporté au début quelques déceptions, lorsque les multiples travaux d'aménagement se succédaient sans relâche et que les factu-

res à payer s'additionnaient les unes aux autres, ils ont eu en contrepartie l'immense avantage de pouvoir amortir la plus grande partie de leur emprunt en payant un loyer modeste comparable à celui d'un appartement loué. Ils ont donc contracté non seulement une hypothèque sur leur maison, mais aussi, il est bon de le rappeler, une dette morale envers l'association.

D'autres attendent leur tour. Le onzième groupement est en préparation et, aujourd'hui plus que jamais, l'association a besoin de l'appui de tous ses membres pour pouvoir aller de l'avant. Il faut que ceux qui sont arrivés à une situation plus aisée restent fidèles et continuent à soutenir le Comité de direction.

Je ne voudrais pas terminer cette introduction sans rendre hommage à tous ceux qui ont contribué au succès de notre entreprise, les membres du Comité central et des Comités de groupement. Qu'il me soit permis de citer tout particulièrement mes deux prédécesseurs à la présidence du Comité central:

M. André Jaquet qui fut, en fait, le grand animateur et, nous pouvons le dire, le créateur du Coin de terre. Sa volonté de réussir lui a permis de surmonter toutes les difficultés.

M. le D^r V. de Senarclens, qui a succédé à M. Jaquet en 1938, a lui aussi eu le grand mérite d'être un pionnier du Coin de terre, désintéressé, ne ménageant ni son temps ni sa peine, et y apportant tout son cœur.

Nous ne pouvons pas parler du Coin de terre sans y associer le nom de ces deux personnes qui ont consacré le meilleur d'eux-mêmes au succès de cette œuvre.

Ch. MILHAN,

*président du Comité de direction,
membre de l'Association, 6 juin 1933,
membre du Comité de direction, 1^{er} février 1939*

L'Association genevoise du Coin de terre a vingt-cinq ans

Introduction

Ceux qui reçoivent depuis de nombreuses années *L'Habitation* trouveront peut-être fatigant de lire à nouveau l'histoire de cette association. Deux numéros lui ont été consacrés en 1937 et en 1943. Nous n'en parlerions plus si nous n'avions le sentiment que l'histoire ne s'écrit pas pour ceux qui l'ont vécue, mais pour les jeunes générations qui peuvent en tirer profit.

Pour ce vingt-cinquième anniversaire, nous rappelons ses débuts et son essor, espérant qu'ils donneront du courage à ceux qui doivent assurer la relève au Comité de direction et poursuivre son développement.

Historique

Dès 1920, la Fédération cantonale des jardins ouvriers de Genève se préoccupa de la disparition des jardins familiaux créés pendant la guerre aux environs immédiats de la ville, selon l'ordre des autorités. Ils étaient aménagés sur des terrains réservés à la construction d'immeubles et furent très vite rendus à leur destination, après l'armistice de 1918; de 3600 parcelles que louait la fédération en 1919, il n'en restait que 1300 environ en 1930.

A cette époque, elle publia, sous la plume de M. Aloys Cochard, une brochure dans laquelle elle attirait l'attention des autorités, tant cantonales que communales, sur la nécessité de fournir à ceux qui le désirent un jardin qu'ils